Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE de SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

ARRETE MUNICIPAL
N°111/AT/26, du 24/11/2026
Portant fermeture de la Via Ferrata et de la piste GR pour travaux

Le Maire de Saint Bauzille de Putois,

Vu les articles L2212-2 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement général de voirie du 31/12/1980 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales.
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 février 1983,
Vu les précédents arrêtés municipaux N°72-AT-18, N°98-AT-20 N°155-AT-23,N°123-AT-25, N°091-AT26 portant l'interdiction d'accès à la seconde partie de la Via Ferrata située sur la commune de SAINT BAUZILLE DE PUTOIS.

CONSIDERANT la demande de la Communauté des Communes Gangeoises et Suménoises, d'interdire l'accès à la VIA FERRATA et la piste GR pour des travaux de purge, de réaménagement et vérification des cordes à l'aplomb de la RD108E8.

ARRETE

Article 1 : INTERDICTION
L'utilisation de la Via Ferrata située sur les parcelles de la commune de Saint Bauzille de Putois est interdite durant les travaux le **14, 15 et 16 décembre 2026 inclus.**
Cette partie devant être neutralisée par tout moyen.

Article 2 : AFFICHAGE
Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la commune de Saint Bauzille de Putois.
Cet arrêté devra être affiché sur la partie commune, par le gestionnaire de la Via Ferrata.

Article 3 : RECOURS
Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens » accessible sur le site internet wwww.telerecours.fr

FAIT A ST BAUZILLE DE PUTOIS, le vingt-quatre novembre deux-mille vingt-six.

Le maire, CAMMAL David

MAIRIE DE ST-BAUZILLE DE PUTOIS
34 (Hérault)